REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **21 juin 2021**

Délibération n° 2021-0593

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (SIAH) de Trévoux et de ses environs - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation des représentants du Conseil

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Grosperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Sophia Popoff

Affiché le : mercredi 23 juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mmes Dromain, Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, MM. Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtzoff.

Absents excusés : MM. Ben Itah, Benzeghiba (pouvoir à M. Longueval), Mme Burillon (pouvoir à Mme Vullien), MM. Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Subaï (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro).

Conseil du 21 juin 2021

Délibération n° 2021-0593

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
objet :	**Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (SIAH) de Trévoux et de ses environs - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation des représentants du Conseil**
service :	Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La compétence GEMAPI, créée par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), relève des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et de la Métropole de Lyon depuis le 1er janvier 2018 conformément à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015.

Le SIAH de Trévoux et de ses environs est un syndicat créé en 1981.

Les compétences du syndicat, précisées dans ses statuts datant de 2012, portent sur l'aménagement, la restauration, l'entretien et la mise en valeur des rivières, de leurs affluents et du réseau hydrographique en général. Il exerce donc l'ensemble des missions de la GEMAPI sur son territoire.

Son périmètre géographique comprend 12 communes du Département de l'Ain et une commune de la Métropole, Genay, qui a intégré le syndicat en 1986. Il couvre, notamment, le bassin versant hydraulique du Grand Rieu.

Depuis 2018, les communes membres ont été remplacées au sein du syndicat par leur groupement et, aujourd'hui, le syndicat est composé de 3 membres :

- la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV),
- la Communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS),
- la Métropole.

II - Modalités de représentation

La représentation au sein du comité syndical du SIAH de Trévoux et de ses environs, qui comprend 32 sièges, est la suivante :

Membres	Représentants titulaires	Représentants suppléants
CAVBS	2	2
CCDSV	28	28
Métropole	2	2

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, l'ensemble des syndicats exerçant cette compétence doit modifier ses statuts. Le SIAH de Trévoux et de ses environs n'a pas encore mis à jour les siens, cependant la Métropole s'étant substituée de plein droit à la commune de Genay, il y a lieu de désigner 2

représentants titulaires et 2 suppléants pour représenter la Métropole au sein du comité syndical du SIAH de Trévoux et de ses environs. Ils veilleront aux intérêts métropolitains, notamment dans le travail de révision des statuts du syndicat ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne, pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours et pour le bloc de compétences GEMAPI, au sein du comité syndical du SIAH de Trévoux et de ses environs :

Titulaires	Suppléants
- M. Pierre ATHANAZE	- Mme Muriel LECERF
- M. Jérémy CAMUS	- Mme Blandine COLLIN

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 juin 2021.